

Département de l'Essonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA COMMUNE DE VILLABÉ
Séance du 18 MARS 2021**

Date de la convocation : 8 MARS 2021

Membres du Conseil D'Administration : 17

En exercice : 17

Qui ont pris part à la délibération : 14

Objet de la Délibération n°02/2021 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CA

L'an deux mille vingt et un, le dix- huit mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de VILLABÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle LA VILLA, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABÉ.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT, Madame Pascale HUVIER, Madame DOS SANTOS Margot, Madame Alias DUBOIS, Nicole WAGHEMAEKER, Monsieur Valentin SALLES, Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE, Madame Martine CHAUCHARD, Madame Arlette PIN, Madame BAROUX Annie, Monsieur Jean-Louis CONESA, Monsieur Alexandre SEIJO, Madame Edith JAWORSKI, Madame Claude NEGRE, Françoise VANDERHAUWAERT.

PRESENCE EXCEPTIONNELLE SANS DROIT DE VOTE NI D'INTERVENTION : Monsieur Christian BERTAUX

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Néant

ABSENTS NON REPRESENTES :

Madame Claudine LELIEVRE
Madame Nadia LIYAOU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Martine CHAUCHARD, est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

CCAS DE VILLABÉ

**Délibération n°2/2021 : INSTALLATION DE MADAME FRANCOISE WANDERHAUWAERT
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L2321-1,

VU le Code de l'Action Sociale des Familles, CASF,

CONSIDERANT que lors de l'installation du conseil d'administration du CCAS de Villabé, deux membres nommés manquaient pour le représentant associatif et le représentant des associations de personnes handicapées du département,

CONSIDERANT que les appels à candidature ont eu lieu,

CONSIDERANT que par courrier en date du 14 décembre 2020, Madame VANDERHAUWAERT a candidaté pour représenter les associations des familles de par son appartenance à l'association AFV, Association des Familles de Villabé.

CONSIDERANT qu'il est proposé au conseil d'administration de désigner Madame VANDERHAUWAERT Françoise pour représenter les associations des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la candidature de Madame VANDERHAUWAERT Françoise en tant que membre du Conseil d'Administration du CCAS et déclare cette dernière installée,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne,

FAIT et **DELIBERE** en séance le 18 mars 2021, et ont signé la liste d'émargement, les membres présents,

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

ABSTENTION : 00 Dont 00 par procuration POUR : 14 Dont 00 par procuration CONTRE : 00 Dont 00 par procuration
--

Karl DIRAT
Président du CCAS
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonnes-Sénart



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Villabé, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.